

Lettre ouverte aux gouvernements cantonaux :

Prioriser enfin la protection des femmes !

Chères et chers membres des gouvernements cantonaux

« Protéger les victimes de violences n'est pas une priorité » résume la situation actuelle dans la plupart des cantons. Bien que la Suisse ait ratifié la convention d'Istanbul, qui contraint notamment les États signataires à prévenir, poursuivre et éliminer les violences faites aux femmes, la Suisse n'a aujourd'hui pas mis en place les mesures de protection auxquelles elle s'était engagée.

En juin, une enquête de la Fédération Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein (DAO) montrait que pratiquement toutes les places existantes en maison d'accueil sont occupées, sans perspective de changement de cette tendance. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a alors sollicité les cantons par courrier, leur demandant d'agir. En mai 2021 déjà, la CDAS a émis des recommandations aux cantons concernant le financement et le fonctionnement des maisons d'accueil pour femmes, mais le manque d'action de la part des cantons a permis une nouvelle aggravation de la situation : les femmes et les enfants victimes de violence ne peuvent pas être suffisamment protégé·es et pris·es en charge. De plus, l'hébergement pour les personnes TINA (trans, inter, non binaires et agenres) est quasi inexistant, alors qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par les violences liées au genre dans la sphère publique comme domestique. Il est également urgent d'agir dans ce domaine.

Dans les foyers pour femmes, des personnes en quête de protection sont régulièrement rejetées. Le manque de place et les délais d'attente mettent chaque jour la vie des victimes de violences en danger. Les ressources en personnel font également défaut : le personnel des maisons d'accueil pour femmes est souvent surchargé et n'a pas assez de temps pour assurer une prise en charge et un soutien suffisant des résident·es. Malgré l'obligation légale des cantons d'assurer un nombre suffisant d'hébergements d'urgence et de protection, la majorité des maisons d'accueil pour femmes en Suisse dépendent de dons privés. Le financement des maisons d'accueil pour femmes, réglementé de manière différente, rend difficile une coordination intercantonale efficace.

Nous demandons aux cantons - et donc à vous - de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à ces dysfonctionnements et garantir aux victimes de violences la protection à laquelle elles ont droit. Nous vous demandons d'assumer les obligations de la Convention d'Istanbul et de veiller à ce que les maisons d'accueil pour femmes puissent garantir au moins une place pour 10 000 habitant·es. Nous vous demandons également de garantir aux personnes vulnérables sans domicile fixe en Suisse et aux femmes trans l'accès nécessaire aux maisons d'accueil pour femmes. Afin de permettre une planification sûre, ces refuges doivent être financés par des contributions publiques régulières et garanties, qui couvrent les coûts d'une offre de protection complète. Nous vous demandons d'accorder ce soutien nécessaire en temps voulu et sans complication. Les cantons doivent enfin assumer leur tâche et protéger les femmes et les personnes TINA de la violence patriarcale !

Meilleures salutations,



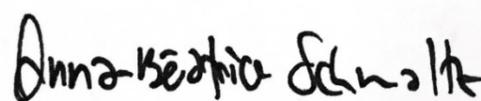
Nicola Siegrist

Président de la JS Suisse



Mirjam Hostetmann

Vice-présidente de la JS Suisse



Anna-Béatrice Schmalz

Coordinatrice 16 jours contre
les violences